

Pieds de Pièce

- Description générale :**

Versions & présentations des différents pieds de pièce.

- Options d'affichage selon le type de pièce :**

Voir les paramètres possibles dans [Index Paramétrages Editions Pieds des pièces](#)

Autres paramètres possibles [Ajout textes dans les pieds des pièces](#)

Factures

Version standard

T	INTITULE	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
0	BASE EXO.				-37.96		-37.96
1	BASE 1	5.5 %	2 968.50	163.27			3 131.77
	TOTAUX		2 968.50	163.27	-37.96		3 093.81 €
	ACOMPTE SUR piece 87 sur APPORT n° 87 piece 36 sur APPORT n° 88						160.92
ECHEANCE	PAYEE PAR	COMPTE BANCAIRE				MONTANT TTC	
21/06/2007	VIREMENT	-				2 932.89 €	

Version avec détail des acomptes

T	INTITULE	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
0	BASE EXO.				-37.96		-37.96
1	BASE 1	5.5 %	2 968.50	163.27			3 131.77
	TOTAUX		2 968.50	163.27	-37.96		3 093.81 €
	piece 87 sur APPORT n° 87						100.00
	piece 36 sur APPORT n° 88						60.92
ECHEANCE	PAYEE PAR	COMPTE BANCAIRE				MONTANT TTC	
21/06/2007	VIREMENT	-				2 932.89 €	

1 Avec option Dont frais de gestion.

2 Avec option Dont frais de stockage

T	INTITULÉ	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
1	BASE 10 Dont TRANSPORT 30.4T x2.5€	10 %	35 864.40	3 586.44			39 450.84
2	BASE 20 Dont -35.00€ F. G	20 %	-35.00	-7.00			-42.00
	TOTAUX		35 829.40	3 579.44			39 408.84 €
	ACOMPTE SUR ACOMPTE AG_V02000001		200.00				200.00
	Soit		35 629.40				39 208.84
<i>MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE, LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHEQUE A SON NOM EST ACCEPTE.</i>							
ÉCHEANCE	A PAYER PAR	COMPTE BANCAIRE				MONTANT TTC	
31/01/2019	LCR NON A ACCEPTATION	FR76 30003 00697 00050154690 69 - 5154054				39 208.84 €	

[Previous](#) [Next](#)

Commandes

Version standard

T	INTITULE	TX TVA	HT	TVA	TAXES	TVA TAXE	T.T.C.
	TOTAUX		46.99	5.33			52.32 €

Version avec montant hors TVA

INTITULE	MONTANT HorsTVA
TOTAUX	46.99 €

[Previous](#) [Next](#)

Contrats

Version standard

Le contrat est conclu et est définitif dès accord verbal des parties - selon les usages de la profession- sur la marchandise et sur le prix. Il est transmis par écrit pour confirmation par signature. Si la confirmation diffère de l'accord intervenu le vendeur peut la contester dans un délai de 24 heures maximum suivant l'envoi de ce contrat. Toute contestation survenant entre acheteur et vendeur ayant conclu le présent contrat, même celle concernant son existence et sa validité, sera jugée en dernier ressort par arbitrage organisé par la Chambre Arbitrale de Paris (81, Bourse de Commerce 75040 Paris Cedex 01), conformément au règlement de celle-ci que les parties déclarent connaître et accepter.

VENDEUR

ACHETEUR

Version avec Enchainement des conditions générales

Le contrat est conolu et est définitif dès accord verbal des parties - selon les usages de la profession- sur la marchandise et sur le prix. Il est transmis par écrit pour confirmation par signature. Si la confirmation diffère de l'accord intervenu le vendeur peut la contester dans un délai de 24 heures maximum suivant l'envoi de ce contrat. Toute contestation survenant entre acheteur et vendeur ayant conolu le présent contrat, même celle concernant son existence et sa validité, sera jugée en dernier ressort par arbitrage organisé par la Chambre Arbitrale de Paris (61, Bourse de Commerce 75040 Paris Cedex 01), conformément au règlement de celle-ci que les parties déclarent connaître et accepter.

VENDEUR

ACHETEUR

Page 1

Version avec 2 blocs signatures

Les parties déclarent accepter les conditions générales page 2 du présent contrat qu'elles attestent expressément connaître et accepter.

**Acceptation
par la société CERELYS**

Michel MOREL

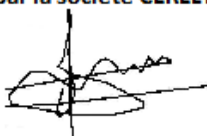
Acceptation du vendeur :
Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation du présent contrat »

Page 1

Version avec 2 blocs signatures + La signature

Les parties déclarent accepter les conditions générales page 2 du présent contrat qu'elles attestent expressément connaître et accepter.

**Acceptation
par la société CERELYS**



Michel MOREL


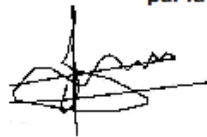
Acceptation du vendeur :
Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation du présent contrat »

Page 1

Version avec 2 blocs signatures + signature & tampon de la société

Les parties déclarent accepter les conditions générales page 2 du présent contrat qu'elles attestent expressément connaître et accepter.

**Acceptation
par la société CERELYS**



Michel MOREL

Acceptation du vendeur :
Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation du présent contrat »

Page 1

[Previous](#) [Next](#)

Last update:
2022/02/02 10:02

wiki:editions:catalog:piedpiece <https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:editions:catalog:piedpiece>

From:

<https://wiki.atys.analys-informatique.com/> - **Wiki Atys**

Permanent link:

<https://wiki.atys.analys-informatique.com/doku.php?id=wiki:editions:catalog:piedpiece>

Last update: **2022/02/02 10:02**

